

❖ Table des matières

Introduction au concept

- En quoi consiste la *Norme*

L'approche proactive de Formplus

- L'imagerie de vos bases de chèques
- La solution d'impression de chèques

Contrôle de la qualité de l'encodage magnétique

- Un rapport d'analyse positif
- Un rapport d'analyse négatif
- Rapport d'analyse d'encodage des chèques

Informations importantes à propos de l'encre magnétique

- Qualité du produit
- Durée de vie d'une cartouche d'encre
- La cartouche d'encre magnétique est neuve...
- La cartouche a atteint sa date de péremption
- Votre imprimante affiche le message : « Niveau encre bas »
- Entreposage
- Sécurité
- Où devrais-je me procurer l'encre magnétique (MICR)?

Formplus est à votre service!

VENTES

| | |
|-------------|------------------------------------|
| Pierre Côté | Courriel : pierre.cote@formplus.ca |
| Julie Côté | Courriel : julie.cote@formplus.ca |

ABONNEMENTS

| | |
|------------|-----------------------------------|
| Manon Côté | Courriel : manon.cote@formplus.ca |
|------------|-----------------------------------|

ANALYSES D'ENCODAGE

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| Manon Rivest | Courriel : manon.rivest@formplus.ca |
|--------------|-------------------------------------|

SERVICES - DOCUMENTS À CONTENU VARIABLE

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| Manon Rivest | Courriel : manon.rivest@formplus.ca |
|--------------|-------------------------------------|

❖ Introduction au concept

L'Association canadienne des paiements (ACP) stipule que tous les chèques produits après le 30 juin 2006 doivent être conformes à la *Norme 006* qu'elle a publiée au début de 2005.

L'introduction de cette norme permettra entre autres aux institutions financières de numériser les chèques et de vous permettre de les visualiser sur Internet.

Depuis l'introduction de cette norme, nous avons revu le design des bases de chèques et de la solution d'impression de chèques au laser que Formplus vous fournit pour les rendre conformes aux plus récentes dispositions ou précisions publiées par l'ACP.

Le texte qui suit est un extrait de la *Norme 006, Annexe I* :

Spécifications techniques pour les caractères dans la zone de la ligne de codage magnétique

1.2 Documents imprimés au laser

L'utilisation de la technologie d'impression au laser pour produire des documents codés à l'encre magnétique s'est généralisée, pour diverses raisons, qui comprennent la facilité avec laquelle le matériel nécessaire peut s'obtenir et la nécessité pour certains clients d'imprimer leurs documents à l'interne.

L'imprimeur ou la société qui exploite une solution d'impression au laser doit être conscient des problèmes communs suivants en matière du contrôle de la qualité, qui sont imputables à cette méthode d'impression, et du fait que ces problèmes peuvent donner lieu à des taux élevés de rejet :

- insuffisance de la permanence et de la fusion du toner magnétique sur le papier, ce qui peut provoquer les problèmes suivants :
 - caractères de codage magnétique qui se détachent du papier et l'encre magnétique qui fond pendant la lecture du document par le lecteur-trieur à haute vitesse. Ceci peut provoquer le transfert de particules magnétiques à d'autres documents et provoquer une accumulation de toner magnétique sur le film de lecture du matériel de traitement.
 - distorsion des caractères E13-B.

Il est important de noter que chaque composante de la solution d'impression doit bien fonctionner avec les autres afin de produire des documents de qualité. Si l'on accorde une attention rigoureuse au contrôle de qualité, y compris à la calibration du matériel d'impression et à l'utilisation d'un toner de qualité, les chèques imprimés au laser peuvent être de très haut niveau de qualité.

Il est fortement recommandé d'appliquer les principes suivants au site de l'imprimeur ou de l'utilisateur pour réaliser des documents de qualité :

- une imprimante laser devrait être désignée pour tous les documents codés à l'encre magnétique (Remarque : chaque imprimante a ses caractéristiques propres pour ce qui est des propriétés de fusion, si bien que certaines pourraient mal se prêter à l'impression à l'encre magnétique) ;
- les clients devraient utiliser des fournitures compatibles et recommandées par le fabricant de l'équipement d'impression (marque : chaque produit de toner est conçu pour un moteur d'impression particulier) ;
- l'équipement d'impression devrait être calibré et entretenu périodiquement par des professionnels qualifiés ;
- des spécimens de documents codés à l'encre magnétique (comme des chèques) devraient être transmis au service du contrôle de la qualité de l'institution financière du client (voir annexe V) pour des essais périodiques, ou à chaque modification apportée à une composante de la solution intégrale (les modifications à une composante de la solution d'impression peuvent se répercuter sur la qualité d'impression à l'encre magnétique) ; les spécimens de chèque doivent être soumis dans leur présentation finale (c.-à-d. non seulement la ligne de codage) (se référer au Supplément, articles 1.4 et 1.4.1 pour les quantités) (la quantité exacte est laissée à la discrétion de chaque institution financière) ;
- l'industrie a divers dispositifs d'essai pour mesurer la qualité d'impression à l'encre magnétique. L'utilisation de ces dispositifs est recommandée ; et
- une formation spéciale aux normes actuelles de codage magnétique pour l'impression peut être requise pour les documents produits à l'interne sur une imprimante au laser.

❖ L'approche proactive de Formplus

Notre but est de vous assurer que chaque composante de la solution de production de chèques que nous vous fournissons est conforme au moment de la conception initiale et qu'elle le demeurera au fil du temps.

- L'imagerie de vos bases de chèques

Nous appliquons systématiquement les recommandations de l'ACP pour que les institutions financières soient en mesure de numériser les chèques conformes en tous points à la norme.

Au besoin, lorsque nous imprimons vos bases de chèques, nous pouvons effectuer un test d'imagerie avec le même équipement que celui utilisé par votre institution financière.

- La solution d'impression de chèques

Vous êtes en mesure de produire des chèques de très haute qualité conformes en tous points et encodés à l'encre magnétique. Pour vous appuyer dans cette démarche, Formplus est équipé du même appareil de vérification d'encodage magnétique que celui utilisé par le département de contrôle de la qualité des institutions financières.

❖ Contrôle de la qualité de l'encodage magnétique

Lors de l'installation initiale, nous sommes en mesure de vérifier et vous certifier que la solution d'impression que vous acquise se conforme à la Norme.

Par la suite, nous vous proposons d'effectuer périodiquement des tests de contrôle de la qualité de l'encodage magnétique de façon à ce vous ne soyez pas pris en défaut par votre institution financière.

À chaque intervention de contrôle qui sera effectuée, vous recevrez un rapport vous précisant l'état de la situation étoffé du résultat de l'analyse ainsi que des mesures correctives appliquées ou à être appliquées.

Vous devez vous rappeler que les situations suivantes pourraient mettre en cause la qualité de l'encodage magnétique des documents que vous produisez :

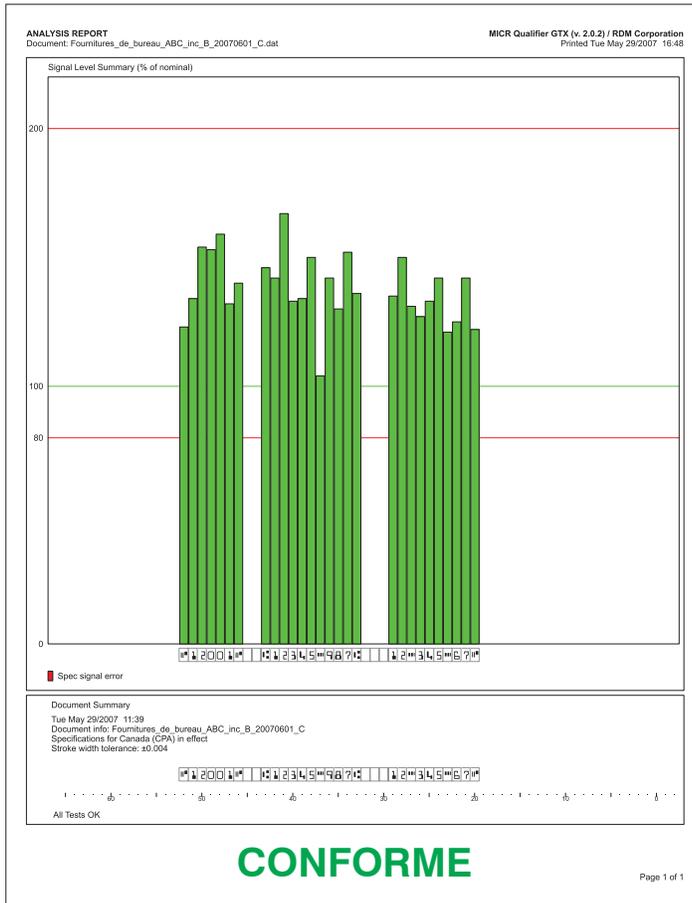
- l'achat d'une nouvelle imprimante ;
- l'entretien périodique de celle-ci ;
- l'achat d'une nouvelle cartouche d'encre magnétique ;
- l'achat d'un nouveau lot de bases de chèques ;
- la qualité douteuse des documents imprimés.

Pour faciliter la tâche, nous vous proposons deux méthodes de travail selon ce qui sera le plus approprié à la situation qui se produira :

| INTERVENANT | FRÉQUENCE | ACTION | INTERVENTION | COÛT DES TRAVAUX |
|---|-------------------|---------------------------------|---|---|
| CLIENT - Achat d'imprimante - Entretien d'imprimante - Achat d'encre magnétique - Achat de base de chèques - Constat de qualité d'impression douteuse | Selon l'événement | Envoi de 3 spécimens à Formplus | Analyse des spécimens | 84,00 \$ |
| | | | Intervention corrective, si nécessaire Rapport de conformité | + Travaux à l'heure selon notre tarif habituel |
| *FORMPLUS Analyse proactive lors de l'encaissement de l'un de vos paiements | Selon l'événement | Interception de votre paiement | Analyse des spécimens | 84,00 \$ |
| | | | Intervention corrective, si nécessaire Rapport de conformité | + Travaux à l'heure selon notre tarif habituel |

* Intervention facturée une seule fois par année si les chèques sont conformes.

Contrôle de la qualité de l'encodage magnétique (suite)



Rapport d'imagerie d'un résultat conforme

L'intensité du signal magnétique se situe dans les limites de la norme, qui sont entre 80 et 200.



Rapport d'imagerie d'un résultat non conforme

L'intensité du signal magnétique de certains caractères est inférieure au niveau minimum prescrit.

Une des causes possibles de cette situation serait que la cartouche d'encre est presque vide ou que la date de péremption est dépassée.

Lorsqu'un résultat est non conforme, Formplus communique avec vous pour vous en faire part et discuter des mesures correctrices à appliquer.

❖ Contrôle de la qualité de l'encodage magnétique (suite)

Rapport de Formplus concernant l'analyse de l'encodage magnétique des chèques

Le rapport d'imagerie vous est transmis et est accompagné de notre rapport d'analyse de l'encodage magnétique des chèques. Sur ce rapport vous y retrouvez :

1. la conformité de la plus récente intervention ;
2. la liste des quatre dernières interventions avec les particularités de celles-ci ;
3. s'il y a lieu une note supplémentaire ;
4. les prochaines interventions requises selon la situation qui prévaut pour l'intervention courante.

Par exemple, pour l'intervention 193, nous aurions ajouté deux interventions :

- i. Client : Achat d'une cartouche d'encre magnétique ;
- ii. Client : Envoi de trois spécimens de chèques à Formplus pour vérification.



571, boul. du Curé-Boivin
Boisbriand (Québec)
J7G 2A8

**Analyse de l'encodage magnétique
des chèques n° 390**

Téléphone : 450 818-9393

Télécopieur : 450 818-9394

Courriel : julie.cote@formplus.ca

Contact intervention 2237

Monsieur Jean Untel
Fournitures de bureau ABC inc.
25007, rue Lebeau
Boucherville QC J4B 1E7

Informations générales 10/18/36

Date du document 8 octobre 2016

Document produit par Julie Côté

Téléphone 1 999 999-9999 Poste

Courriel jean.untel@sympatico.ca

Conformité

Conforme Non Conforme

Résumé des interventions

| Date | Numéro | Type d'intervention | Observations | Conformité | Facturable |
|------------|--------|--|--------------|--------------|------------|
| 08/10/2016 | 390 | - Analyse de l'encodage magnétique des spécimens demandés | | Conforme | Oui |
| | | - Le rapport a été transmis au client pour cette intervention. | | | |
| 25/09/2015 | 389 | - Vérification d'un chèque client avant l'encaissement | - Signal bas | Non conforme | Oui |
| | | - Le rapport a été transmis au client pour cette intervention. | | | |
| 17/06/2014 | 193 | - Vérification d'un chèque client avant l'encaissement | | Conforme | Non |
| | | - Le rapport a été transmis au client pour cette intervention. | | | |
| 20/08/2013 | 191 | - Analyse de l'encodage magnétique | | Conforme | Oui |
| | | - Le rapport a été transmis au client pour cette intervention. | | | |

Notes supplémentaires concernant l'intervention courante

Prochaine(s) intervention(s)

Formplus : Transmission du rapport de vérification.

Rappel

Veuillez nous transmettre trois (3) spécimens de chèques pour vérification :

- Lors de l'achat d'une nouvelle cartouche d'encre magnétique;
- Lorsque vous remarquez que la qualité de la reproduction pâlit;
- Lorsqu'un entretien ou un remplacement d'imprimante est effectué;
- Lorsqu'une nouvelle commande de papier est produite.

Cette démarche permettra d'évaluer la qualité de l'encodage de vos chèques.

❖ Formules d'affaires ❖ Documents à contenu variable ❖ Impression commerciale ❖ Enveloppes ❖ Étiquettes ❖ Services conseils ❖ Graphisme

DMCRF - Analyse de l'encodage magnétique R PVP

❖ Informations importantes à propos de l'encre magnétique

Qualité du produit

Il existe une formulation d'encre magnétique propre à chaque modèle d'imprimante (moteur d'impression).

Notre expérience nous a démontré hors de tout doute que la qualité de l'encre magnétique est souvent la cause principale de documents non conformes.

Nous recommandons l'utilisation de cartouches d'encre originales, et non remises à neuf ou compatibles.

Durée de vie d'une cartouche d'encre

La durée de vie d'une cartouche d'encre varie entre un et deux ans selon le modèle d'imprimante. Une date de péremption est habituellement indiquée sur la cartouche.

La cartouche d'encre magnétique est neuve...

- Une bonne pratique consiste à imprimer une vingtaine de pages de n'importe quel document avant de débiter l'impression de chèques avec une nouvelle cartouche. Cette opération stabilisera la qualité de la reproduction. L'encre devrait être entreposée à la température de l'impression pour un minimum de 24 heures avant l'utilisation.
- Veuillez noter le fournisseur et la date d'achat.
- Veuillez nous transmettre trois spécimens pour analyse à l'adresse suivante :

Formplus inc.
571, boulevard du Curé-Boivin, Boisbriand QC J7G 2A8

La cartouche a atteint sa date de péremption

- Veuillez commander une nouvelle cartouche et suivre les instructions ci-haut.
- Vous pouvez utiliser l'encre restante d'une cartouche périmée pour tout autre travail d'impression qui requiert de l'encre ordinaire en vous assurant de bien identifier la cartouche comme encre ordinaire.

Votre imprimante affiche le message : « Niveau encre bas »

- Il est temps de commander une nouvelle cartouche d'encre.
- Il n'est pas recommandé de secouer la cartouche pour prolonger sa durée d'utilisation.
- Vous pouvez cependant terminer la tâche d'impression de chèques en cours.

Entreposage

Lorsque la cartouche d'encre n'est pas utilisée, il est recommandé de l'entreposer dans un sac noir dans un endroit à l'abri de la poussière.

Sécurité

Une bonne pratique sécuritaire consiste à conserver la cartouche d'encre et les bases de chèques sous clé.

En complément, vous devriez consigner la consommation de chèques dans un registre d'impression que nous fournissons gratuitement à nos clients.

Vous n'avez qu'à nous en faire la demande à : service@formplus.ca

Où devrais-je me procurer l'encre magnétique (MICR)?

Certaines sources d'approvisionnement sont meilleures que d'autres. Nous ne vendons pas d'encre, mais sommes en mesure de vous recommander un fournisseur dont l'encre magnétique produit des résultats conformes à la norme.

En utilisant le fournisseur suivant, vous êtes assurés :

- d'obtenir un produit conforme et performant ;
- d'un service rapide ;
- d'un prix compétitif.

Gestion d'achats Ram inc.

918, rue Jean-Neveu, Longueuil QC J4G 2M1
Téléphone : 1 800 556-7886
www.gestionram.com

Vous avez des questions?

Communiquez avec nous. Il nous fera plaisir de partager nos connaissances avec vous.

Courtier d'imprimerie



571, boulevard du Curé-Boivin
Boisbriand QC J7G 2V8

Téléphone : 450 818-9393 - 1 844 818-9393
Télécopieur : 450 818-9394

Site internet : www.formplus.ca
Courriel : ventes@formplus.ca